



## **Avenant N°1 à la convention de mandat 2018**

### **SIEG / SEMELEC 63**

Conclue le 9 décembre 2017

L'an deux mille dix-huit, le treizième jour du mois d'octobre, à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

#### **Titulaires :**

Gilles MAS, Daniel GORCE, Michel NORE, Yves FOURNET-FAYARD, Cyril HAUTEVILLE, Frédéric POYET, Sébastien BOROWSKI, Jean-Louis HOSTALIER, Jean-Michel VARGAS, Bernard VEISSIERE, Cédric SIMON, Jean-Pierre SAUVANT, Emmanuel PINTE, Michel NICOLLET, Gilles GUERET, Gérard LAFONTAINE, Jean-Pierre CHASSANG, Jacques PEROL, Alain HAUTIER, Denis FOURNIAT, Pascal CAILLET, Michel BOYER, Sébastien GOUTTEBEL, Annie TALLARD, Bernard VELLETT, Gérard CHANSARD, Serge BRIOT, Noël MESTRE, Jean-Claude SAUVAT, Christophe CHISSAC, Alain GUILHEN, Alain PAULET, Vincent PERGET, Antonio MARQUES, Jean-Pierre PEYRIN, Gérard ROUX, Eric BRUGIERE, Philippe DUDYSK, Marcel BARGEON, René HERAUT, Daniel CRAMER, Marc-Antoine DEVERNOIX, Corinne BOUCHARIN, Richard VEGA, Max CLERMONT, Gérard HILAIRE, Pascal DÉCOTTE, Jean-Paul CHANAL, Bernadette DUTHEIL, Jean-Paul POUZADOUX, Didier MATRAS, Daniel ROUX, Christian MELIS, Guy GALLAIS, Pierre METZGER, Dominique BRIAT, Marie-Christine BELOUIN, Monique BONNET, Alain CATHERINE, Jean-Pierre COGNERAS, Daniel FERRAGU, Françoise GATTO, Patrick HEBUTERNE, Bernard JARLETON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal LAVAL, Jean-Yves MANIEL, Roch MENES, Michel MIRAND, Françoise NOUHEN, Thierry OLIVAIN, Bruno PONTRUCHER, Romain REBELLO, Jacques SCHNEIDER, Jean-Pierre AUJEAN, Christine THOMAS, Christine TORRESAN-LACROIX, Bernard VILLEBRUN

#### **Suppléants ayant pouvoir :**

Michel PAQUET, Jean-Claude RICHARD, Jean-Claude PEYRONNY, Pierre MONTEIL, Christian GUÉNOLÉ, Stéphane RODIER, Evelyne BRUN, Jacques LARDANS, Jean-Christophe BELLANGER

#### **Pouvoirs :**

Daniel QUENIN à Marcel BARGEON, Nicole GIRY à Bernard VEISSIERE, Grégory BERNARD à Monique BONNET, Nicolas BONNET à Marie-Christine BELOUIN, Marie-Claude CAMINADA à Chantal LAVAL, Jocelyne CHALUS à Thierry OLIVAIN, Francis CHATELLIN à Jean-Pierre COGNERAS, Christine DULAC-ROUGERIE à Françoise NOUHEN, Jean-Pierre FASSIER à Bruno PONTRUCHER, Michel PROSLIER à Françoise GATTO, René VINZIO à Daniel FERRAGU.



**Délibération 2018-10-13-04**

Le Président donne lecture du projet d'avenant à la convention de mandat 2018 conclue le 9 décembre 2017 entre le SIEG du Puy-de-Dôme, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens de l'article 19 de l'ordonnance n° 2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics.

Cet avenant prévoit la modification de l'article 2.1.2 – Programmes et enveloppe financière prévisionnelle, telle que résumée ci-dessous :

Programme	Montant de la convention initiale 2018	Montant suite à Avenant N°1	Montant de l'Avenant n° 1	Variation
ER - Electrification Rurale	16 150 000 €	16 100 000 €	- 50 000 €	- 0,31%
EP - Eclairage Public	11 750 000 €	13 900 000 €	+ 2 150 000 €	+ 18,30%
ENTEPE - Entretien Eclairage Public	4 500 000 €	4 500 000 €	0 €	
IRVE – Travaux Investissement	360 000 €	45 000 €	-315 000 €	- 87,50%
IRVE – Maintenance & Exploitation	25 000 €	5 000 €	-20 000 €	- 80,00%
<b>Montant total</b>	<b>32 785 000 €</b>	<b>34 550 000 €</b>	<b>+ 1 765 000 €</b>	<b>+ 5,38%</b>

Le Président propose à l'assemblée :

- De valider le projet d'avenant à la convention de mandat 2018 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- D'autoriser le Président du SIEG à signer cet avenant.

**Le comité syndicat,**

Vu l'exposé des motifs,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Décide**, d'approuver l'avenant à la convention de mandat 2018 et d'autoriser le Président à le signer.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice ..... 142  
Nombre de délégués présents ..... 87  
Nombre de pouvoirs ..... 11

Pour : 82      Contre : 3      Blanc : 1      Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 17/10/2018 et de la publication le 17/10/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 13 octobre 2018

Pour copie conforme  
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE







**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT 2018**

Conclu le 9 décembre 2017.

**Entre :**

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), représenté par Monsieur Bernard VEISSIERE, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibération du Comité du Syndicat du 25 novembre 2017 et 9 décembre 2017,

**Et :**

La Société d'Economie Mixte d'Electrification (SEMELEC 63), représentée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, dûment autorisé aux fins des présentes,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Modification de l'article 2.1.2 – Programmes et enveloppe financière prévisionnelle –**

Le Syndicat demande à la Société mandataire, qui accepte, de faire réaliser au nom et pour le compte du Syndicat et sous son contrôle, les travaux du programme 2018, pour un montant global de 34 550 000€ TTC, prévu au Budget du Syndicat pour :

Programme	Montant de la convention initiale 2018	Montant suite à Avenant N°1	Montant de l'Avenant n° 1	Variation
ER - Electrification Rurale	16 150 000 €	16 100 000 €	- 50 000 €	- 0,31%
EP - Eclairage Public	11 750 000 €	13 900 000 €	+ 2 150 000 €	+ 18,30%
ENTEPE - Entretien Eclairage Public	4 500 000 €	4 500 000 €	0 €	
IRVE – Travaux Investissement	360 000 €	45 000 €	-315 000 €	- 87,50%
IRVE – Maintenance & Exploitation	25 000 €	5 000 €	-20 000 €	- 80,00%
<b>Montant total</b>	<b>32 785 000 €</b>	<b>34 550 000 €</b>	<b>+ 1 765 000 €</b>	<b>+ 5,38%</b>

La Société mandataire fera toutes diligences pour respecter le programme et l'enveloppe financière et les faire respecter par ses co-contractants.

Les autres clauses de la convention de mandat 2018, conclue le 9 décembre 2017 demeurent inchangées.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 13 octobre 2018

Le Président du Syndicat



Bernard VEISSIERE

Le Directeur Général Délégué

de SEMELEC 63

**SEMELEC 63**  
36, Rue de Sarliève  
Centre d'Affaire du Zénith  
CS 20004  
63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX

Sébastien PICOT